



Pertinent

animal solutions

PERTI-MITE POWDER

**NOUVEAU ! PLUS PUISSANT
QUE LA TERRE DE DIATOMÉE**

-  **Nouveau mode d'action**
-  **Ne contient pas de pesticides***
-  **Utilisable en agriculture biologique****
-  **Efficacité scientifiquement prouvée**



Élimine :

Poux, punaises, tiques, puces, blattes, cafards et autres insectes rampants

Usage :

Dans les installations avicoles et porcines, volières et poulaillers amateurs, animaux de compagnie

PRECAUTIONS :

Peut provoquer une irritation cutanée et une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Éviter de respirer les poussières. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation, les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés en dehors du lieu de travail.

NETTOYAGE - STOCKAGE :

Nettoyer le matériel d'application à l'eau. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

Conservation : À conserver dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et à température ambiante entre 5 et 35°C dans son récipient d'origine, hermétiquement fermé.

Durée de conservation : 3 ans à compter de la date inscrite sur l'emballage.

Perti-Mite Powder est un insecticide dérivé de la nature, sans pesticides*, qui élimine efficacement les insectes et les acariens par contact. Le produit commence à agir en quelques minutes. Il est utilisable en agriculture biologique selon la réglementation en vigueur. La poudre offre un large spectre d'activité contre les poux, punaises, tiques, puces, blattes et cafards et autres insectes rampants.

MODE D'EMPLOI :

Appliquer sur des surfaces sèches. Appliquer minutieusement autour de la zone de nidification, dans les nichoirs (traiter autant que possible les parois intérieures), ainsi que tout cadre de support, convoyeurs, perchoirs... où les poux rouges se déplacent et se cachent.

a) programme 1 : utilisation seule : selon le degré d'infestation, appliquer 2 à 3 kg de Perti-Mite Powder par 100 m² d'installation sur l'ensemble du bâtiment. Il est recommandé d'appliquer la poudre à l'aide d'un souffleur/atomiseur à dos. Répéter l'opération 7 à 10 jours après la première application.

b) programme 2 : utilisation en complément de Perti-Mite liquide concentré : appliquer Perti-Mite Powder par saupoudrage à la dose de 1Kg pour 1000 poules pondeuses, après la deuxième application de Perti-Mite liquide concentré.

Attendre que Perti-Mite liquide concentré a bien séché

avant d'appliquer Perti-Mite Powder. Saupoudrer Perti-Mite Powder dans les nids et autour des nids ainsi que dans les bacs utilisés comme bains de poudre. Répéter le programme 1 ou 2 quand nécessaire pour réduire le niveau d'infestation.

Volières et poulaillers amateurs :

Pour la lutte contre les poux et punaises de lit. Saupoudrer soigneusement nids et planchers, ainsi que les zones où les poules se couchent. Pour les punaises et les poux, appliquer la poudre directement sur l'animal en soulevant les plumes. 1 kg de Perti-Mite Powder couvre environ 16m².

Animaux de compagnie :

Saupoudrer les endroits de passage et dans les niches en assurant une bonne répartition de Perti-Mite Powder. Recommandé en complément d'un traitement antiparasitaire de l'animal.

Pour les poulaillers amateurs et les animaux de compagnie, répéter l'application après deux semaines pour lutter efficacement contre les tiques, puces, poux ou punaises et autres insectes rampants.

Contenu net : 18 Kg

UFI : 0Y10-40AD-A00F-DK32

Substance active biocide (TP18)

Insecticide : Géraniol (no° CAS 106-24-1) 4 % m/m

Contient: Géraniol, Huile de thym

Danger Type de préparation : GP (Poudre à pulvériser) Numéro de lot : voir sur l'emballage

Fabriqué par :

Pertinent Eco-Solutions

53 Route de Samadet

64410 Arzacq

Tel: 05 59 04 59 86

*issus de la chimie de synthèse selon le règlement européen CE 1107/2009

**conforme selon le règlement européen en vigueur

Danger :



SKU: 1FR01014



1 860010 654957

1FR01014FRT20240830